

FONDS SPECIAL DE SOUTIEN AU SECTEUR DE L'ENERGIE

<p style="text-align: center;">ACTIVITES DU FONDS SPECIAL DE SOUTIEN AU SECTEUR DE L'ENERGIE (FSE) AU 31 MAI 2013</p>
--

1. Mobilisation des ressources

- Sur le mois de mai 2013, les taxes parafiscales effectivement recouvrées se sont élevées à 1,7 milliards FCFA. Ce qui porte le cumul des recouvrements de taxes parafiscales à 16,8 milliards FCFA, soit 36% du montant budgétisé ;
- Au mois de mai 2013, il a été reçu 10 milliards FCFA au titre de la dotation budgétaire versée par l'Etat, ce qui porte le cumul des sommes reçues à ce titre à un montant de 30 milliards FCFA, soit 50% du montant budgétisé ;
- La quote-part versée par SENELEC en mai 2013 au titre de la sécurisation de l'approvisionnement en combustible s'est élevée à 9,5 milliards FCFA. Ce qui porte le cumul des versements reçus en 2013 à un montant de 32,7 milliards FCFA, soit 13% du montant budgétisé ;
- Au titre du prêt de 34 milliards, contracté par le FSE auprès de la Banque Atlantique Sénégal et entièrement rétrocédé à SENELEC, cette dernière a versé 1 milliard FCFA au FSE en mai 2013. Entre janvier et mai 2013, les versements reçus au titre du remboursement de ce prêt s'élèvent donc à 6,2 milliards FCFA, soit 45% du montant prévisionnel ;

2. Emploi des ressources

- Durant le mois de mai 2013, le FSE a réglé, au titre de l'approvisionnement en combustible de SENELEC, 17,5 milliards de FCFA à la SAR. Ce qui porte à 65,1 milliards FCFA le montant décaissé entre janvier et mai 2013 pour la sécurisation de l'approvisionnement en combustible de SENELEC, soit 18% du montant budgétisé au titre de l'exercice ;
- Le FSE a versé, à la Banque Atlantique, au cours du mois de mai 2013, un montant de 1,7 milliards FCFA devant être utilisé pour le remboursement, à échéances, du prêt de 34 milliards contracté avec la Banque précitée et entièrement rétrocédé à SENELEC. Sur l'année 2013, les versements effectués à ce titre s'élèvent à 8,5 milliards FCFA ;
- Les charges de fonctionnement du FSE, sur le mois de mai, se sont élevées à 22,6 millions FCFA. Ce qui porte le cumul des charges de fonctionnement du FSE à 107,1 millions FCFA en 2013, soit 18% du montant budgétisé au titre de l'exercice.